

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES SEPT-DOULEURS  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
(QUÉBEC)**

**AVIS PUBLIC**

---

**Demande de dérogation mineure  
de Mme Linda Newbury et M. Normand Newbury, 6101, chemin de l'Île,  
concernant le recouvrement extérieur d'un bâtiment secondaire**

---

**AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :**

**Qu'**une dérogation mineure au règlement de zonage peut être accordée sur le territoire de la Municipalité dans toute les zones prévues par le règlement de zonage en vertu de son **règlement No 48 *Les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*** ;

**Que** Mme Linda Newbury et M. Normand Newbury, ci-après nommé les requérants, ont déposé le 22 août 2018 une demande de dérogation mineure à l'article 6.5 du règlement de zonage (80-2.1) concernant les matériaux de recouvrement permis pour les murs pour un bâtiment secondaire ;

**Que** l'article 6.5 du règlement de zonage (80-2.1) établit que les matériaux autorisés sont : planches verticales en bois, déclin horizontal en bois, bardeaux de cèdre, déclin horizontal en fibrociment, avec imitation de bois.;

**Que** les requérants désirent que le conseil leur accorde une dérogation mineure leur permettant la pose de feuilles de tôles sur le mur arrière (mur-est) ;

**Que** les requérants affirment que le mur-est est toujours à l'ombre et que les planches de bois se détériorent rapidement ;

**Que** les requérants ont acquitté les frais requis à la-dite demande ;

**Que** le Conseil municipal étudiera cette demande de dérogation mineure lors d'une séance régulière qui se tiendra à la Salle communautaire de l'Île au 6203, chemin de l'Île, le **samedi 8 septembre 2018** à 9 h;

**Que** toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande ou transmettre ses observations et ses objections par écrit au directeur général avant la tenue de la séance du conseil;

---

**DONNÉ À NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS, CE VINGT-SEPTIÈME JOUR D'AOÛT  
DEUX MILLE DIX-HUIT**

Denis Cusson, directeur général